



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 novembre 2023
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier-2 février, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Bhoutan (2024-2028)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Bhoutan (2024-2028)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Berceau du « bonheur national brut »¹, le Bhoutan est une jeune démocratie, puisqu'il est devenu une monarchie constitutionnelle démocratique en 2008. Classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure², avec un indice de développement humain de 0,666 (2021)³, il se situe dans la catégorie de développement humain moyen, à la 127^e place sur 189 pays. Grâce à sa stabilité politique (27^e sur 193 pays)⁴, à sa crédibilité institutionnelle (25^e sur l'indice de perception de la corruption)⁵, à son approche de développement neutre en carbone et à son engagement constitutionnel en faveur de la protection de l'environnement, le Bhoutan fait figure de bon élève.

2. Abstraction faite de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Bhoutan a connu une croissance économique soutenue de 7,5 % par an en moyenne depuis les années 1980⁶. Entre 2010 et 2021, le revenu national brut par habitant a augmenté de 22,3 %, pour atteindre 11 300 dollars⁷. Les taux de pauvreté ont chuté, passant de 23 % en 2007 à 8 % en 2017⁸, puis à 12,4 % en 2022⁹. Plus de 40 % des quelque 770 000 habitants ont moins de 24 ans¹⁰, mais le faible taux de fécondité laisse présager un vieillissement de la population¹¹. Selon les projections, la population urbaine devrait représenter 57 % de la population d'ici à 2047¹² (contre 38 % en 2017). Cela s'explique par l'augmentation des migrations internes, par les effets disproportionnés des changements climatiques sur l'économie rurale et par la concentration des perspectives économiques dans les zones urbaines.

3. L'indice du bonheur brut 2023 reflète une augmentation du bonheur national brut (données 2015-2023), essentiellement attribuée à l'amélioration du logement, des revenus, de la scolarisation, des services et de l'alphabétisation, mais aussi à l'augmentation des émotions positives, en dépit de la pandémie de COVID-19. Malgré une dynamique positive, les vulnérabilités socioéconomiques persistent en raison des conditions géographiques difficiles, de l'étroitesse de la base économique, du manque de débouchés commerciaux internationaux et de l'émigration des populations productives¹³, en particulier des jeunes (71 % des personnes qui émigrent ont moins de 35 ans)¹⁴.

¹ Dans ce contexte, la notion de « bonheur » couvre les domaines du bien-être humain, y compris les sujets de préoccupation sociale traditionnels tels que le niveau de vie, la santé et l'éducation, mais aussi des sujets moins traditionnels tels que l'emploi du temps, le bien-être psychologique, la culture, la vitalité de la communauté et la diversité environnementale. <https://ophi.org.uk/policy/bhutan-gnh-index/#:~:text=Overall%2C%209.5%25%20of%20Bhutanese%20people,%2C%20and%206.4%25%20were%20unhappy.>

² Banque mondiale : 2022-2023, <https://blogs.worldbank.org/opendata/new-world-bank-country-classifications-income-level-2022-2023> ; Bureau national de statistique, 2023. <https://www.nsb.gov.bt/>.

³ <https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/BTN>.

⁴ https://www.theglobaleconomy.com/rankings/wb_political_stability/.

⁵ Transparency International, janvier 2023.

⁶ Bureau national de statistique, rapports des comptes nationaux (plusieurs années).

⁷ Revenu national brut par habitant en parité de pouvoir d'achat, 2021. Banque mondiale, 2023. <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GNP.PCAP.PP.CD?locations=BT>.

⁸ Bureau national de statistique, Rapport d'analyse de la pauvreté au Bhoutan, 2017.

⁹ Bureau national de statistique, Rapport d'analyse de la pauvreté au Bhoutan, 2022.

¹⁰ Bureau national de statistique, projections démographiques, Bhoutan 2017-2047.

¹¹ https://bhutan.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/bhutan_ageing_report_-_2022_1_2.pdf.

¹² Bureau national de statistique, projections démographiques, Bhoutan 2017-2047 (2019).

¹³ Kuensel 2023. <https://kuenselonline.com/migration-of-bhutanese/> ; augmentation de la moyenne mensuelle de 2 000 en 2022 à 5 000 au début de 2023.

¹⁴ <https://kuenselonline.com/migration-of-bhutanese/>.

4. En 2021, le Bhoutan s'est classé 98^e sur 170 pays dans l'indice d'inégalité de genre¹⁵. Malgré des progrès notables au niveau des indicateurs de santé et d'éducation, l'écart croissant entre les genres en matière de participation au marché du travail (73,4 % pour les hommes, 53,5 % pour les femmes)¹⁶ et la faible représentation politique des femmes (15,2 % au parlement) restent problématiques. Les femmes assument une part disproportionnée des soins et des travaux domestiques non rémunérés. Exacerbée par la pandémie¹⁷, la violence de genre entrave les progrès vers l'égalité femmes-hommes et rappelle la nécessité de s'attaquer aux problèmes structurels, tels que les normes et les attitudes.

5. Il convient d'appliquer efficacement des politiques et des approches fondées sur les droits ciblant les groupes vulnérables, de manière à ne laisser personne de côté. Selon les estimations, 2,1 % de la population souffriraient d'un handicap et 80 % des personnes handicapées vivraient dans des zones rurales¹⁸ confrontées à des difficultés socioéconomiques. La politique nationale en faveur des personnes handicapées ouvre la voie à la promotion de leurs droits.

6. La pandémie de COVID-19 a fortement ébranlé l'économie du pays. Le taux de croissance du produit intérieur brut a plongé, passant de 5,8 % en 2019 à -10 % en 2020. L'inflation est passée de 2,7 % en 2019 à 7,4 % en 2021¹⁹. Principale source de devises étrangères et d'emplois, le tourisme a été sévèrement touché, les arrivées internationales ayant chuté de 91,2 %²⁰ par rapport aux chiffres d'avant la pandémie. Le Bhoutan est à un tournant de la transformation de son écosystème d'affaires. Pour exploiter pleinement le potentiel du secteur privé, il faut un environnement commercial favorable et des infrastructures permettant de développer les échanges commerciaux et d'accéder aux marchés internationaux. Des efforts restent à faire pour attirer les investissements étrangers directs, promouvoir les partenariats public-privé et adopter de nouveaux modes de financement.

7. Le taux de chômage des jeunes est passé de 11,9 % en 2019 à 28,6 % en 2022²¹. Le chômage touche surtout les zones urbaines et les jeunes femmes, principalement en raison de l'inadéquation entre les compétences et les débouchés, et de la ségrégation des emplois fondée sur le genre. Le secteur agricole, qui représentait 44 % de l'emploi total en 2022 (dont 53,3 % de femmes)²², pâtit d'une croissance limitée, d'une faible productivité et des effets des changements climatiques²³. Les difficultés d'accès aux marchés, au financement et à la technologie limitent l'expansion des industries artisanales et des petites industries (95 % de l'ensemble des industries)²⁴.

8. Le Bhoutan devrait sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à décembre 2023²⁵. Pour faciliter le reclassement du Bhoutan, le Gouvernement a renforcé l'administration de la dette publique ; diversifié les mécanismes de

¹⁵ Indice des normes sociales de genre, 2023.

¹⁶ Rapport d'enquête sur la main-d'œuvre au Bhoutan, 2022.

¹⁷ RENEW, une organisation de la société civile luttant contre la violence fondée sur le genre, a fait état de 53,2 % d'augmentation du nombre de signalements au cours de la pandémie de COVID-19.

¹⁸ Recensement de la population et des logements du Bhoutan, 2017.

¹⁹ Analyse commune de pays, Bhoutan, 2022.

²⁰ Rapport sur le budget national, 2021-2022.

²¹ Rapport d'enquête sur la main-d'œuvre au Bhoutan, 2021.

²² Rapport d'enquête sur la main-d'œuvre au Bhoutan, 2022.

²³ Ibid.

²⁴ <https://www.bhutanstudies.org.bt/publicationFiles/JBS/JBS%2046%20summbler/3%20Determinants%20of%20Cottage%20and%20Small%20Industries.pdf>.

²⁵ Le profil du Bhoutan (<https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldc-criteria.html>) reflète l'atteinte des seuils du revenu national brut moyen par habitant, de l'indice du capital humain et de l'indice de vulnérabilité économique et environnementale.

financement tels que les nouveaux modes de financement et les obligations vertes ; encouragé les partenariats public-privé ; favorisé l'utilisation durable des ressources naturelles ; élargi la mobilisation des ressources nationales.

9. Figurant parmi les rares pays à afficher un bilan carbone négatif, le Bhoutan est considéré comme un « puits de carbone » (ses forêts absorbent trois fois plus de dioxyde de carbone que le pays n'en émet)²⁶ et pourrait devenir une destination pour les « investissements verts ». Toutefois, il reste très vulnérable aux changements climatiques en raison d'une combinaison de facteurs géographiques, institutionnels et environnementaux. Les populations vulnérables rencontrent des difficultés supplémentaires pour se remettre rapidement des catastrophes et des impacts induits par le climat. Les changements climatiques ont rendu les zones urbaines tout aussi vulnérables. Il est nécessaire de trouver des solutions d'adaptation innovantes et des approches fondées sur la gouvernance des risques et la technologie pour parvenir à un développement vert et résilient, notamment en investissant dans les énergies propres et renouvelables.

10. Le système politique et les institutions de gouvernance ont considérablement évolué depuis la transition vers une monarchie constitutionnelle démocratique. Pour renforcer les capacités institutionnelles d'une jeune démocratie et nourrir la culture démocratique, il faut investir dans les domaines suivants : l'accès à la justice et à l'état de droit, en particulier pour les groupes vulnérables ; des approches réactives et centrées sur la personne ; l'utilisation de solutions numériques ; le renforcement de la cybersécurité ; le suivi efficace de la prestation de services ; la promotion de l'inclusion sociale ; l'égalité des genres.

11. À la suite de son excellente gestion de la pandémie de COVID-19, qui a remis le Bhoutan sur la voie du développement, le Gouvernement a entrepris des réformes systémiques pour mettre en place un système de gouvernance adapté au monde de demain, en s'attaquant à des problèmes de développement complexes et interdépendants. La réforme de la fonction publique a permis d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et la qualité des services publics. La Commission royale pour le développement urbain a été créée pour relever les défis de l'urbanisation. Les réformes menées dans le secteur de la construction sont l'occasion de soutenir le verdissement du secteur en s'appuyant sur des infrastructures résilientes à l'épreuve des changements climatiques et sur des emplois verts. La politique nationale en matière d'égalité des genres met l'accent sur l'autonomisation et l'action positive pour remédier à la faible participation des femmes au marché du travail, à leur faible représentation politique et à la violence fondée sur le genre.

12. Le Cadre de planification stratégique du Bhoutan (le projet de treizième plan quinquennal, centré sur le développement économique et social, la gouvernance et la sécurité) est en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour concrétiser cette vision du développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a défini quatre priorités stratégiques qui se renforcent mutuellement : a) Développement et diversification économiques durables et prospérité partagée ; b) Développement humain équitable et bien-être tout au long de la vie ; c) Environnement sain, durable et résilient face aux catastrophes et aux changements climatiques ; d) Gouvernance inclusive, transparente et responsable et état de droit. Inspiré du Cadre de planification stratégique et aligné sur le Programme 2030 et le plan stratégique du PNUD 2022-2025, le programme de pays du PNUD 2024-2028 s'articule autour des principaux objectifs de développement énoncés dans le projet de treizième plan quinquennal.

²⁶ Deuxième contribution déterminée au niveau national du Bhoutan (2021).

13. Ce programme de pays exploite et intègre les recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays 2023. Les résultats obtenus dans le cadre du programme et confirmés par l'évaluation seront mis à profit, dont : les offres à valeur ajoutée du PNUD en matière de prestation de services publics et d'innovation ; l'application d'une approche systémique pour cibler les groupes vulnérables ; le renforcement de la gouvernance démocratique ; les réponses aux problèmes posés par les changements climatiques. Les recommandations de l'évaluation comprenaient ce qui suit : l'application d'une approche holistique de la transformation numérique ; un soutien en amont à la gestion des risques de catastrophe ; l'intégration de la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes aux moyens de subsistance urbains ; le dépassement des obstacles structurels pour l'emploi et l'autonomisation des jeunes ; l'adaptation du développement des capacités des plus vulnérables. Autant d'éléments qui seront poursuivis dans le cadre du nouveau programme.

14. Dans le cadre de son soutien aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies sous la direction du coordonnateur résident ou de la coordonnatrice résidente, le PNUD encouragera les approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et mobilisant l'ensemble de la société, favorisant ainsi l'obtention de résultats transformateurs tout en tirant parti de son avantage comparatif pour réaliser les objectifs du Plan-cadre de coopération en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. Comme le souligne l'évaluation, la proposition de valeur du PNUD comprend les éléments suivants : a) un *rôle fédérateur*, qui consiste à adopter une approche multidimensionnelle des politiques et des programmes, à stimuler des partenariats stratégiques et à mobiliser des ressources ; b) des *solutions intégrées* pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à travers un large éventail de problèmes de développement interconnectés, en s'appuyant sur les « solutions types »²⁷ et les « leviers »²⁸ de son plan stratégique, ainsi que sur les possibilités de coopération Sud-Sud ; c) un *leadership éclairé*, qui consiste à promouvoir la transformation numérique et à mettre à profit son expertise en matière d'innovation, par exemple en s'appuyant sur son soutien à la Commission royale de la fonction publique et au Cabinet du Premier Ministre, en s'appuyant sur le Réseau mondial pour les politiques et le laboratoire d'accélération du PNUD, et en introduisant l'innovation et les approches systémiques pour simplifier la prestation des services publics, notamment en renforçant les capacités de prospective stratégique et d'anticipation.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Fondée sur des consultations avec les principales parties prenantes, notamment le Gouvernement, les partenaires de développement, la société civile, les groupes vulnérables et le secteur privé, la théorie du changement du programme repose sur le postulat suivant : *si* on améliore la résilience de l'économie aux changements climatiques, tout en facilitant les activités commerciales, en attirant les investissements et en s'attaquant aux inégalités socioéconomiques, en particulier celles des groupes vulnérables ; *si* la croissance obtenue se traduit par une économie riche en emplois ; *si* on promeut des capacités et des solutions innovantes pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et que les infrastructures, les institutions et la population sont plus résilientes aux changements climatiques et aux catastrophes ; *si* on met en place des institutions et des systèmes de gouvernance inclusifs, agiles, anticipatifs et adaptatifs ; *si* on accélère la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de politiques, de solutions numériques, de cadres

²⁷ Pauvreté et inégalités ; gouvernance ; résilience ; environnement ; énergie ; égalité des genres.

²⁸ Innovation stratégique ; transformation numérique ; financement du développement.

de financement et de partenariats ; *si* la population est en mesure de peser sur l'élaboration des politiques en adoptant une attitude positive à l'égard du genre ; *alors*, conformément à la vision du Plan-cadre de coopération, les Bhoutanais et Bhoutanaises, en particulier les plus vulnérables, contribueront au développement durable et en bénéficieront, ce qui conduira à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'avènement d'un pays sain, prospère et sûr.

16. La réalisation des objectifs du programme repose essentiellement sur les hypothèses suivantes : l'économie mondiale est favorable à une sortie en douceur du Bhoutan de la catégorie des pays les moins avancés, sans perte de financements climatiques autres que les fonds destinés aux pays les moins avancés et les concessions préférentielles ; les priorités nationales de développement restent globalement cohérentes tout au long de la période couverte par le programme ; une approche coordonnée mobilisant l'ensemble de la société est adoptée pour s'attaquer aux causes profondes de la discrimination fondée sur le genre, créant ainsi un espace de dialogue et un accès à des moyens de subsistance pour les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables ; des solutions innovantes permettent de concilier les objectifs économiques et les engagements sociaux et environnementaux ; les progrès numériques et technologiques inclusifs s'accroissent, supprimant les obstacles à la participation du public à la prise de décision et permettant l'accès à des services publics équitables.

17. Si les trois priorités du programme du PNUD contribuent séparément aux réalisations 1, 3 et 4 du Plan-cadre de coopération, la réalisation 2 s'intègre dans l'ensemble des priorités. Il convient d'adopter une approche par portefeuille cohérente sur la participation des jeunes, l'égalité des genres, l'adoption des technologies et la numérisation, d'établir des partenariats élargis et de privilégier une approche fondée sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies pour couvrir l'ensemble des réalisations et créer une synergie entre les réalisations de manière à surmonter les obstacles systémiques tout en améliorant les résultats obtenus.

Priorité 1 du programme : Développement économique vert diversifié, inclusif, porteur d'emplois et tourné vers l'avenir (contribution à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération)

18. Le PNUD soutiendra les autorités nationales et infranationales dans la codéfinition de politiques et de stratégies qui favorisent la diversification économique, la détection des possibilités de transformation commerciale et industrielle, les nouveaux modes de financement et les solutions technologiques, afin de promouvoir une croissance économique inclusive et verte. Le PNUD étudiera les moyens de permettre aux entreprises et aux entrepreneurs et entrepreneuses de tirer parti des ressources nationales et internationales, de prospecter de nouveaux marchés pour les produits bhoutanais et de promouvoir l'écotourisme, de manière à contribuer à la diversification de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie et de la durabilité environnementale. En soutenant les réformes fiscales et l'administration, le PNUD favorisera la consolidation des politiques et des réglementations en matière de gestion des finances publiques, qui serviront de levier pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des jeunes. Le PNUD collaborera avec le Ministère des finances, les autorités fiscales, la Banque centrale, les institutions financières, les ministères concernés et le secteur privé pour promouvoir la numérisation et les investissements verts.

19. Le PNUD renforcera les capacités nationales, investira dans les leviers et impulsera des solutions politiques pour élargir et diversifier l'accès au financement du développement et de l'action climatique, en intégrant des modes de financement novateurs. Les partenariats public-privé, les investissements étrangers directs, le

financement de la biodiversité et le paiement des services écosystémiques permettront de débloquer des capitaux privés, ce qui, avec les solutions technologiques et numériques, facilitera le développement d'une économie verte et inclusive alignée sur les objectifs de développement durable. Le PNUD aidera le Gouvernement et ses partenaires à concrétiser les engagements pris dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et du plan national d'adaptation aux changements climatiques. L'élaboration et l'adoption de politiques et de cadres réglementaires seront favorisées par la mise en place d'un écosystème propice au financement durable, y compris des mesures attirant des investissements du secteur privé axés sur les objectifs de développement durable. La participation du secteur privé sera renforcée par la promotion de pratiques commerciales inclusives et respectueuses de l'environnement, la valorisation des modèles de responsabilité sociale des entreprises et la création d'un environnement favorable aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables.

20. Le PNUD contribuera à former des ressources humaines compétentes dotées des compétences du XXI^e siècle nécessaires pour s'adapter à l'évolution du marché du travail, promouvra l'intégration numérique et s'attaquera aux obstacles structurels en intégrant les femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans les microentreprises et petites et moyennes entreprises, ce qui leur permettra de s'épanouir dans un paysage économique en pleine mutation. S'appuyant sur ses succès antérieurs, le PNUD offrira des possibilités d'emploi aux jeunes et aux femmes. Le partenariat avec la Commission nationale pour les femmes et les enfants contribuera à combattre la ségrégation professionnelle fondée sur le genre et à réduire la part des travaux domestiques et des soins non rémunérés assumés par les femmes. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUD aidera les institutions nationales à accéder aux connaissances, aux meilleures pratiques et aux ressources. La coopération Sud-Sud mettra les jeunes en contact avec des exemples à suivre dans la région et leur donnera accès à des ressources en matière de transfert de technologies, de compétences, d'emplois productifs et d'opportunités économiques. Les partenariats avec les organisations de la société civile et le secteur privé permettront de mobiliser des solutions innovantes et de favoriser l'acquisition de compétences et de moyens de subsistance inclusifs, équitables et tournés vers l'avenir.

Priorité 2 du programme : *Gestion durable des ressources naturelles et communautés et institutions résilientes aux changements climatiques*
(contribution à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération)

21. Le PNUD élargira ses partenariats et travaillera avec le système des Nations Unies pour aider le Gouvernement à adopter un développement tenant compte des risques et respectueux de la nature, de manière à soutenir l'ambition socioéconomique du projet de treizième plan quinquennal et la sortie du Bhoutan de la catégorie des pays les moins avancés. La promotion des connaissances, des compétences et des solutions technologiques favorisera l'adaptation aux changements climatiques de l'économie, des communautés et des paysages. Le PNUD aidera le Gouvernement à mettre en place des mécanismes de réduction des risques et d'intervention et à améliorer les systèmes d'informations climatiques, de prévisions météorologiques et d'alertes précoces dans le but de développer la résilience, de prendre des décisions d'investissement et de réagir en temps opportun aux événements climatiques et non climatiques. En partenariat avec le Département de l'administration locale et de la gestion des catastrophes et les partenaires des Nations Unies, le PNUD soutiendra les initiatives communautaires de réduction des risques sous-tendues par une approche mobilisant l'ensemble de la société pour faire face aux pertes et préjudices. Le Ministère de la santé bénéficiera d'un soutien visant à rendre le système de santé

résilient aux effets des changements climatiques. Le PNUD appuiera le Ministère de l'infrastructure et des transports, les municipalités et les autorités locales dans la mise en place d'investissements tenant compte des risques et d'une planification urbaine inclusive tenant compte des questions de genre, tout en mettant l'accent sur la capacité d'adaptation des communautés urbaines. En partenariat avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Ministère de l'infrastructure et des transports, et des entrepreneurs privés, les efforts déployés par le PNUD dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat et en collaboration avec le Gouvernement japonais favoriseront la transformation des systèmes agroalimentaires résilients aux changements climatiques et respectueux de la nature, la protection des systèmes d'irrigation et de gestion de l'eau contre les risques climatiques, et la valorisation des pratiques agricoles numériques et intelligentes sur le plan climatique. Pour préserver la diversité biologique, des modes de financement novateurs seront mis en place en partenariat avec l'Agence norvégienne de coopération au développement et l'Union européenne.

22. S'appuyant sur des politiques neutres en carbone et sur le programme de réforme du développement vert, le PNUD contribuera à traduire la « prime verte » du Bhoutan en avantages tangibles pour l'économie et à améliorer le bien-être des communautés, dans un souci d'équilibre avec la préservation de l'environnement et de la diversité biologique. Le développement de compétences et de capacités stratégiques permettra de promouvoir des solutions fondées sur la nature en faveur d'actions climatiques tenant compte des questions de genre. Le développement du secteur agroalimentaire et la création d'emplois contribueront à renforcer les investissements du secteur privé. Parallèlement, le Gouvernement continuera à bénéficier d'un soutien pour accéder au financement international de l'action climatique. Le PNUD appuiera la gestion de l'environnement dans les paysages urbains et l'intégration de la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes dans les moyens de subsistance urbains. Le PNUD aidera le Gouvernement à gérer durablement les forêts, à mettre en place des stratégies innovantes d'écotourisme, à gérer les bassins versants et à intégrer les risques climatiques dans la préservation de la diversité biologique. Les administrations et les communautés locales joueront un rôle clé dans ces initiatives, dont les composantes relatives aux moyens de subsistance seront en rapport avec la réalisation 1. Les capacités de gestion des catastrophes des femmes et des autres groupes vulnérables seront renforcées. En collaboration avec le Ministère de l'infrastructure et des transports, le PNUD encouragera les transports sans émission et l'utilisation des énergies renouvelables, notamment de l'énergie solaire.

Priorité 3 du programme : *Gouvernance inclusive, agile, anticipative et responsable et services publics centrés sur les personnes* (contribution à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération)

23. Le PNUD soutiendra l'innovation et l'habileté numérique du secteur public, en co-concevant des solutions technologiques qui favorisent la transformation numérique. Le soutien à la Commission nationale pour les femmes et les enfants favorisera la prise en compte des questions de genre dans l'administration publique. Le PNUD entend renforcer les capacités et les systèmes nationaux et infranationaux dans les domaines suivants : collecte de données et mesure des cibles des objectifs de développement durable à l'aide d'indicateurs et de critères désagrégés, analyse approfondie et élaboration et mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes et axées sur les objectifs de développement durable. Le PNUD appliquera un suivi et une évaluation tenant compte des questions de genre, promouvra la localisation des objectifs de développement durable et adoptera une approche du développement inclusive, durable et tournée vers l'avenir qui va au-delà de la croissance. Le PNUD renforcera la capacité de la population à mieux faire entendre

sa voix en vue d'une prise de décision inclusive et d'une prestation de services publics extensive, y compris dans les domaines de la santé et de la justice.

24. Le PNUD renforcera sa collaboration avec le Parlement et les organes de contrôle, afin de leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions de manière inclusive, efficace et transparente, en adoptant des approches fondées sur l'engagement citoyen et en améliorant la prise de décision fondée sur des données probantes. Le PNUD encouragera l'état de droit et l'accès à la justice tout en veillant à ce que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables bénéficient de procédures régulières, soient traités sur un pied d'égalité et ne fassent l'objet d'aucune discrimination. La participation de la population et des organisations de la société civile permettra d'améliorer les délibérations et les discours publics dans le cadre des processus parlementaires. Les capacités nationales seront renforcées en vue de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports en temps voulu sur les objectifs de développement durable et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

25. Le PNUD contribuera à renforcer les mécanismes tels que les outils numériques qui favorisent la participation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables à la politique et à la prise de décision (y compris les processus de planification et de budgétisation au niveau local), facilitant ainsi l'espace civique en tant qu'élément transversal de toutes les réalisations. Les capacités des organisations de la société civile et des organisations et réseaux de jeunes seront renforcées en vue de favoriser leur participation active et significative à la vie civique. Comme la sortie de la catégorie des pays les moins avancés peut influencer le paysage de l'aide publique au développement, le PNUD encouragera les partenariats entre la société civile et le secteur privé afin d'élaborer de nouvelles solutions de financement du développement en faveur des populations vulnérables. Le PNUD contribuera à l'accélération de la mise en œuvre de la politique nationale d'égalité des genres et de la politique nationale en faveur des personnes handicapées. Aux niveaux national et infranational, les initiatives en faveur de l'égalité des genres seront encouragées afin de lever les obstacles qui limitent l'exercice par les femmes de responsabilités dans les sphères politique, économique et publique. La collaboration avec les organisations de la société civile, les communautés et les médias contribuera à modifier les normes et pratiques socioculturelles conventionnelles qui perpétuent l'inégalité entre les femmes et les hommes. En partenariat avec le programme des Volontaires des Nations Unies, il sera fait appel au volontariat à distance et en personne. La coopération Sud-Sud sera mise à profit pour introduire la technologie, l'innovation, la gestion des risques de catastrophe et les solutions numériques dans le domaine de l'emploi. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays, les interventions en faveur de la jeunesse se concentreront sur la participation, l'engagement et l'autonomisation. Le PNUD envisagera la possibilité de partenariats avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi pour mener à bien sa mission.

III. Administration du programme et gestion des risques

26. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

27. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

28. Dans la théorie du changement du programme, on a identifié des risques pour la réussite de l'exécution du programme, à savoir : a) des chocs externes et internes, tels qu'une récession économique, une pandémie majeure, une crise géopolitique ; b) l'évolution du paysage de l'aide publique au développement à la suite de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, qui peut limiter la capacité du PNUD à mobiliser des ressources ; c) la lenteur de la reprise économique, qui affecte la capacité des pouvoirs publics à mobiliser des cofinancements essentiels à la sécurisation des fonds mondiaux ; d) la capacité limitée de la fonction publique, qui entrave l'aptitude du PNUD à mobiliser des ressources et à appliquer des solutions politiques ; e) les effets des catastrophes naturelles, qui compromettent les objectifs de développement à long terme.

29. Pour atténuer les risques, en consultation avec les principaux partenaires, le PNUD adoptera un plan de continuité des activités afin d'assurer l'exécution ininterrompue du programme et mettra en place un dispositif de continuité des activités à l'échelle des Nations Unies afin que le système des Nations Unies puisse continuer à exécuter son programme en cas de catastrophe. Parmi les autres actions prévues figurent : a) la diversification de la mobilisation des ressources au-delà des fonds verticaux, y compris les ressources provenant des pouvoirs publics, du secteur privé et de la coopération Sud-Sud, en tant que catalyseurs permettant d'attirer davantage de ressources extérieures ; b) la collaboration avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires pour soutenir la capacité du Gouvernement à mobiliser des ressources nationales et internationales, y compris l'expansion des investissements étrangers directs et des partenariats public-privé pour garantir une marge de manœuvre budgétaire stable ; c) la poursuite de l'amélioration des processus opérationnels dans un souci d'efficacité et de rentabilité ; d) le renforcement de la participation du secteur privé et de l'assistance technique en complément des capacités des pouvoirs publics.

30. Le PNUD utilisera des outils d'identification et d'atténuation des risques conformément à ses normes sociales et environnementales (y compris des mécanismes de réclamation, de résolution des litiges et de responsabilité). Des dispositions d'atténuation et de gestion des risques seront intégrées au programme, conformément à la politique de gestion du risque institutionnel du PNUD. Les activités d'assurance, notamment les microévaluations, les contrôles ponctuels et les audits, seront menées conformément à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Dans la mesure du possible, des outils technologiques et numériques seront utilisés pour démontrer le respect du principe de responsabilité.

31. La pensée systémique et les approches par portefeuille seront appliquées pour accroître la cohérence du programme et tirer parti des investissements collectifs en vue d'un changement en profondeur. L'analyse prospective permettra de détecter les tendances émergentes et d'anticiper les demandes de soutien. Une analyse périodique du contexte opérationnel, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, permettra d'évaluer et de relever les nouveaux défis. Le PNUD mettra constamment à jour les grandes lignes de sa théorie du changement et mettra en place de solides mécanismes de gestion programmatique afin de s'adapter aux changements dans le contexte du développement. Cela permettra d'apporter des modifications au

programme prévu, notamment en le réduisant en cas d'insuffisance de fonds ou en tirant parti des possibilités d'accroître les résultats concrets.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

32. Dans le cadre du plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du bureau, le PNUD mettra en place des mécanismes systémiques au niveau des projets et des portefeuilles pour suivre les réalisations et les produits, en ventilant les groupes cibles clés tels que les femmes. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme de pays servira de principal dispositif d'application du principe de responsabilité, et les métadonnées du cadre seront préparées conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays, ce qui garantira la cohérence de la communication des données d'un projet à l'autre. Des indicateurs tenant compte des questions de genre aideront à planifier et à suivre les investissements et les résultats liés au genre. Les outils numériques et les applications mobiles permettront de prendre des décisions en temps réel fondées sur des données probantes, d'anticiper et de rectifier le tir.

33. Conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD utilisera les données nationales pour rendre compte des résultats, en mettant l'accent sur des données de haute qualité ventilées par district, par origine ethnique, par âge, par genre et par handicap. Le PNUD synchronisera ses rapports avec le cycle du Plan-cadre de coopération et s'assurera que les activités de contrôle de l'exécution sont alignées sur les principes directeurs que sont l'égalité des genres, les droits humains et le fait de ne laisser personne de côté. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement, les groupes vulnérables et d'autres parties prenantes pour assurer la pertinence continue du programme, en sollicitant le retour d'information des bénéficiaires pour en valider les résultats.

34. Le PNUD soutiendra les efforts visant à renforcer et à consolider les capacités des parties prenantes nationales, y compris du Bureau national de statistique, en ce qui concerne la collecte de données, le suivi et l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable. Le renforcement des systèmes statistiques nationaux, des processus axés sur les résultats et des méthodes novatrices de collecte et de suivi des données aideront à recenser les personnes laissées de côté et à enregistrer des résultats transformateurs.

35. Le plan d'évaluation du programme de pays est conforme aux directives du Bureau indépendant d'évaluation. Les recommandations et les enseignements tirés des évaluations et des examens favoriseront une programmation adaptative, le renforcement du dialogue avec les partenaires et l'exécution d'éventuelles corrections. Le bureau dispose d'un plan d'action de partenariat et de communication. Au moins 3 % du budget sera consacré au contrôle de l'exécution et à la communication des résultats, et au moins 15 % aux interventions se rapportant aux questions de genre dans l'ensemble du programme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Bhoutan (2024-2028)

Priorité du pays : Projet de treizième plan quinquennal. D'ici à 2029, le Bhoutan améliore sa productivité et diversifie ses produits et ses marchés, ce qui stimule la croissance économique. Objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 17

Réalisation 1 du PNUD (réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable). D'ici à 2028, le Bhoutan connaît une croissance économique durable et diversifiée, des emplois et des moyens de subsistance décents et une prospérité partagée

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique. Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur : Pourcentage d'investissements du secteur privé (projet de treizième plan quinquennal, réalisation 1) Niveau de référence : 40 % (2019) Niveau cible : Plus de 50 % (2028)</p> <p>Indicateur : Existence de régimes de promotion des investissements adoptés et mis en œuvre au Bhoutan Niveau de référence : Non (2023) Niveau cible : Oui (2028)</p>	<p>Comptabilité nationale</p> <p>Données administratives</p>	<p>Produit 1.1 : Renforcement des cadres politiques et réglementaires innovants pour une économie verte inclusive et une sortie en douceur de la catégorie des pays les moins avancés</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de mécanismes multipartites visant à renforcer l'agilité du secteur public, la collaboration, ainsi que la coconception, le financement public et privé et la fourniture de solutions pour le développement durable au niveau national (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 2.1.3) Niveau de référence : 0 (2023) Niveau cible : 8 (2028) Source : Ministère des finances, rapports sur l'état d'avancement des projets Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de politiques, de cadres réglementaires et d'initiatives dans les secteurs clés lancés pour assurer un accès inclusif à des marchés diversifiés, au commerce et à l'amélioration de l'écosystème d'affaires Niveau de référence : 1 (2023) Niveau cible : 3 (2028) Source : Rapport de projet Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre d'administrateurs fiscaux et de professionnels dont les capacités ont été renforcées dans le domaine de l'administration fiscale, notamment en ce qui concerne les contrôles et les évaluations fiscales</p>	<p>Ministère des finances Ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi Commission nationale pour les femmes et les enfants Ministère de l'énergie et des ressources naturelles Ministère de l'agriculture et de l'élevage Municipalité/Conseil municipal Districts (dzongkhags) Autorité monétaire royale Bureau du Cabinet ministériel et de la coordination stratégique Chambre de commerce et d'industrie du Bhoutan Entités nationales et internationales du secteur privé Organisations et réseaux nationaux et internationaux de jeunes Université royale du Bhoutan Instituts d'enseignement technique et professionnel Agence gouvernementale de la technologie Fonds des Nations Unies pour la population</p>	<p>Ressources ordinaires : 758 000</p> <p>Autres ressources : 11 280 789</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence : 24 (2023) Niveau cible : 124 (2028) Source : Département des recettes et des douanes, Ministère des finances Fréquence : annuelle</p>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	
		<p>Indicateur 1.1.4 : Nombre de mécanismes politiques, financiers et institutionnels mis en place pour tirer parti de l'exécution des contributions déterminées au niveau national et du plan national d'adaptation Niveau de référence : 5 (2023) Niveau cible : 10 (2028) Source : Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, Ministère de l'agriculture Fréquence : annuelle</p>		
		<p>Produit 1.2 : Amélioration de l'accès à des compétences orientées vers l'avenir et à des moyens de subsistance inclusifs, en particulier pour les jeunes et les femmes, grâce à des solutions de développement innovantes</p>		
		<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de femmes, de jeunes et de personnes handicapées utilisant la finance numérique, le commerce électronique et les chaînes de valeur numériques de manière à améliorer leur vie Niveau de référence : 0 (2023) Niveau cible : 300 (2028) Source : Rapports de projet Fréquence : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre d'institutions publiques et privées qui exploitent les technologies numériques de manière à améliorer la vie de la population au niveau national (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur E.1.2) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source : Rapports, Agence gouvernementale de la technologie Fréquence : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	---	---------------------	------------------------	---

Indicateur 1.2.3 : Nombre de solutions innovantes mobilisées en partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile pour favoriser un développement des compétences et des moyens de subsistance inclusif, équitable et tourné vers l'avenir
Niveau de référence : 1 (2023)
Niveau cible : 7 (2028)
Source : Rapports de projet
Fréquence : annuelle

Indicateur 1.2.4 : Nombre d'établissements d'enseignement et de formation technique proposant des programmes de formation et d'acquisition de compétences professionnelles dans le domaine des normes de construction pour la protection contre les risques climatiques
Niveau de référence : 0 (2023)
Niveau cible : 3 (2028)
Source : Rapport de projet, rapports des instituts techniques
Fréquence : annuelle

Priorité du pays : Projet de treizième plan quinquennal. Atténuation et gestion des menaces pour la sûreté et la sécurité et des risques de catastrophe pour le pays, son économie, ses infrastructures, ses institutions et sa population. Objectifs de développement durable n°s 3, 5, 12, 13, 15 et 17

Réalisation 2 du PNUD (réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable). D'ici à 2028, l'environnement du Bhoutan reste géré de manière durable et sa population est plus résiliente aux risques de catastrophes et aux changements climatiques

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique. Renforcement de la résilience pour faire face à l'incertitude et aux risques systémiques

Indicateur : Superficie des écosystèmes naturels gérés de manière durable pour en optimiser les avantages économiques et sociaux (projet de treizième plan quinquennal, réalisation 1) Niveau de référence : a) Bassins hydriques : 1 (2021) ; b) Forêts : 2 643 542 ha	Ministère de l'énergie et des ressources naturelles	Produit 2.1 : Augmentation du nombre de Bhoutanaises et Bhoutanais, en particulier les plus vulnérables, dont la capacité d'adaptation aux solutions innovantes en matière de résilience aux changements climatiques et aux catastrophes a été renforcée Indicateur 2.1.1 : Mesure dans laquelle le Bhoutan a mis en place des procédures opérationnelles d'alerte rapide et de préparation soutenues par le PNUD pour gérer les conséquences de catastrophes telles que des inondations, des sécheresses et des tremblements de terre à tous les niveaux (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 3.1.2)	Ministère des finances Ministère de l'énergie et des ressources naturelles Ministère de l'agriculture et de l'élevage Bureau du Cabinet ministériel et de la coordination stratégique Municipalités/Conseils municipaux de Thimphou et Paro Districts (dzongkhags)	Ressources ordinaires : 550 000 Autres ressources : 32 093 496
---	---	--	---	---

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau cible :</p> <p>a) Bassins hydriques : 4 ;</p> <p>b) Forêts : 2 753 542 ha</p>	<p>Rapport annuel du Centre national d'hydrologie et de météorologie</p>	<p>Échelle de notation : (0 = pas en place, 1 = action engagée, 2 = action en cours, 3 = action pratiquement achevée, 4 = en place)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2023)</p> <p>Niveau cible : 4 (2028)</p> <p>Source : Centre national d'hydrologie et de météorologie</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Ministère de l'infrastructure et des transports</p> <p>Ministère des affaires intérieures</p> <p>Centre national d'hydrologie et de météorologie</p> <p>Département de l'administration locale et de la gestion des catastrophes</p> <p>Druk Holding and Investments</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Organisations communautaires</p> <p>Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes</p> <p>Alliance internationale pour l'énergie solaire</p> <p>Fonds vert pour le climat</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial</p> <p>Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance</p> <p>Programme alimentaire mondial</p> <p>Agence norvégienne de coopération pour le développement</p> <p>Gouvernement du Japon</p> <p>Union européenne</p>	
<p>Indicateur :</p> <p>Nombre d'informations et de services hydrologiques, météorologiques et géologiques efficaces et fiables reposant sur la technologie</p> <p>Niveau de référence : 289 (2023)</p> <p>Niveau cible : 332 (2028)</p>	<p>Rapport annuel du Centre national d'hydrologie et de météorologie</p>	<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de personnes formées aux alertes climatiques, aux systèmes d'alerte rapide et aux technologies et pratiques intelligentes face au climat, y compris les énergies renouvelables</p> <p>Niveau de référence : 1 312 (hommes : 715 ; femmes : 597) (2023)</p> <p>Niveau cible : 2 901 (hommes : 1 602 ; femmes : 1 299) (2028)</p> <p>Source : Ministère de l'infrastructure et des transports, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Ministère de l'énergie et des ressources naturelles</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Nombre de districts ayant adopté des structures de gouvernance et des mécanismes institutionnels et financiers pour une gestion durable des ressources en eau</p> <p>Niveau de référence : 10 (2023)</p> <p>Niveau cible : 17 (2028)</p> <p>Source : Ministère de l'énergie et des ressources naturelles</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 2.2 : Renforcement des mécanismes, des partenariats innovants et des solutions de financement pour une résilience des écosystèmes qui profite à tout le monde</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de stratégies et de plans de développement attentifs aux risques mis en place au niveau national (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 3.1.1)</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Niveau de référence : 5 (2023)

Niveau cible : 7 (2028)

Source : Ministère de l'énergie et des ressources naturelles,
Ministère des finances

Fréquence : annuelle

**Indicateur 2.2.2 : Nombre de personnes bénéficiant
directement d'initiatives visant à protéger la nature et à
promouvoir l'utilisation durable des ressources** (cadre
intégré de résultats et d'allocation des ressources,
indicateur 4.1.1)

Niveau de référence : 122 000 (hommes : 61 000 ; femmes :
61 000) (2023)

Niveau cible : 328 141 (hommes 170 685 ; femmes : 157 456)
(2028)

Source : Ministère de l'infrastructure et des transports,
Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Ministère de
l'énergie et des ressources naturelles

Fréquence : annuelle

**Indicateur 2.2.3 : Volume de ressources naturelles gérées
dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de
préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de
partage des avantages issus de leur exploitation** (cadre
intégré de résultats et d'allocation des ressources,
indicateur 4.1.2)

**Superficie des sites faisant l'objet de pratiques améliorées,
à l'exclusion des aires protégées (en hectares)**

Niveau de référence : 36 218 (2023)

Niveau cible : 96 525 (2028)

Source : Ministère de l'infrastructure et des transports,
Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Ministère de
l'énergie et des ressources naturelles, Centre international de
mise en valeur intégrée des montagnes

Fréquence : annuelle

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Superficie des forêts et des terres forestières restaurées (en hectares)

Niveau de référence : 377 186 (2023)

Niveau cible : 650 000 (2028)

Source : Ministère de l'énergie et des ressources naturelles

Fréquence : annuelle

Nombre d'écosystèmes aquatiques partagés (en eau douce ou en eau de mer) en gestion nouvelle ou améliorée

Niveau de référence : 15 (2023)

Niveau cible : 19 (2028)

Source : Ministère de l'infrastructure et des transports,
Ministère de l'énergie et des ressources naturelles

Fréquence : annuelle

Indicateur 2.2.4 : Nombre de districts/municipalités adoptant et exécutant des stratégies de développement résilientes aux changements climatiques

Niveau de référence : 0 (2023)

Niveau cible : 3 (2028)

Source : Rapport de projet, municipalités, Ministère de l'infrastructure et des transports

Fréquence : annuelle

Indicateur 2.2.5 : Infrastructures (irrigation/eau/route) rendues résilientes aux changements climatiques (en kilomètres)

Niveau de référence : 37 (2023)

Niveau cible : 395 (2028)

Source : Ministère des finances, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, Ministère de l'infrastructure et des transports, administrations locales

Fréquence : annuelle

Indicateur 2.2.6 : Base de données nationale fonctionnelle sur les pertes et les préjudices causés par les catastrophes

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	---	---------------------	------------------------	---

permettant de prendre des décisions éclairées en matière de planification et d'investissement

Niveau de référence : 0 (2023)

Niveau cible : 1 (2028)

Source : Département de l'administration locale et de la gestion des catastrophes, administrations locales, Ministère des affaires intérieures, Centre national d'hydrologie et de météorologie, Ministère de l'énergie et des ressources naturelles

Fréquence : annuelle

Indicateur 2.2.7 : Promotion des énergies renouvelables à des fins de sécurité et de diversité énergétiques

Niveau de référence : 180 kW (2023)

Niveau cible : 246 kW (2028)

Source : Alliance internationale pour l'énergie solaire, Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, Département de l'administration locale et de la gestion des catastrophes, Département de l'énergie

Fréquence : annuelle

Priorité du pays : Projet de treizième plan quinquennal. Le Bhoutan dispose d'un écosystème de gouvernance amélioré et fiable qui stimule la croissance économique et améliore les conditions de vie de la population. Objectifs de développement durable n°s 5, 16, 17

Réalisation 3 du PNUD (réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable). D'ici à 2028, le Bhoutan jouit d'une gouvernance plus inclusive, transparente et responsable et applique l'état de droit

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique. Personne n'est laissé de côté, et l'accent est mis sur l'égalité des chances et une approche du développement humain et de la capacité d'agir des individus fondée sur les droits

Indicateur :	Commission électorale du Bhoutan, Commission royale de la fonction publique, Commission nationale pour les femmes et les enfants	Produit 3.1 : Renforcement des capacités des institutions nationales et infranationales grâce à l'innovation dans le secteur public, de manière à fournir des services publics et sociaux de haute qualité	Ministère des finances Ministère de la santé Ministère des affaires intérieures Parlement	Ressources ordinaires : 1 426 250
Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante, ventilée par genre, âge et situation de handicap (indicateur 16.6.2 des objectifs de développement durable)		Indicateur 3.1.1 : Proportion de la population faisant état d'une expérience satisfaisante dans l'utilisation des services publics Niveau de référence : 0 (2023) Niveau cible : 65 % (2028)	Ministère des affaires étrangères et du commerce Ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi	Autres ressources : 10 319 465

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Niveau de référence : à déterminer		Source : Rapports de projet	Agence gouvernementale de la technologie	
Niveau cible : à déterminer		Fréquence : annuelle	Commission royale de la fonction publique	
Indicateur :		Indicateur 3.1.2 : Nombre de mesures qui améliorent l'agilité et la réactivité des institutions du secteur public pour la fourniture de services	Bureau du Cabinet ministériel et de la coordination stratégique	
Note relative à l'état de droit (projet de treizième plan quinquennal, réalisation 2)		Niveau de référence : 4 (2023)	Cour royale de justice	
Niveau de référence : 72,12 %		Niveau cible : 7 (2028)	Bureau du Procureur général	
Niveau cible : 80 % (2028)		Source : Rapport de projet, Commission royale de la fonction publique, Institut national du droit du Bhoutan, Ministère de la santé	Bureau national de statistique	
Indicateur :		Fréquence : annuelle	Police royale du Bhoutan	
Représentation des femmes dans la prise de décisions :		Indicateur 3.1.3 : Mesure dans laquelle le Bhoutan a mis en place des procédures visant à promouvoir l'exercice de responsabilités par les femmes et leur participation égale à la prise de décisions dans les institutions publiques (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 6.2.1)	Commission de lutte contre la corruption	
Parlement		Échelle de notation : (0 = pas en place, 1 = action engagée, 2 = action en cours, 3 = action pratiquement achevée, 4 = en place)	Commission électorale du Bhoutan	
Niveau de référence : 14,5 %		Niveau de référence : 1 (2023)	Commission nationale pour les femmes et les enfants	
Niveau cible : 20 % (2028)		Niveau cible : 4 (2028)	École de droit Jigme Singye Wangchuck	
Administration locale		Source : Rapport de projet, Commission royale de la fonction publique, Commission nationale pour les femmes et les enfants	Institut national du droit du Bhoutan	
Niveau de référence : 12,6 %		Fréquence : annuelle	Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle	
Niveau cible : 20 % (2028)		Produit 3.2 : Renforcement de la capacité des principales institutions de l'État à utiliser des approches anticipatives fondées sur des données probantes pour promouvoir la transparence, l'état de droit, l'accès à la justice et un contrôle public efficace	Pema Secretariat	
Fonction publique		Indicateur 3.2.1 : Mesure dans laquelle le Parlement a institutionnalisé un mécanisme permettant d'adopter des approches anticipatives fondées sur des données probantes	Organisations de la société civile (y compris des organisations de défense des droits des personnes handicapées)	
Niveau de référence : 20 %			Chambre de commerce et d'industrie du Bhoutan	
Niveau cible : 30 %			Fonds des Nations Unies pour la population	
Entreprises publiques			Fonds des Nations Unies pour l'enfance	
Niveau de référence : 11 %				
Niveau cible : 20 %				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>en vue d'une législation, d'un contrôle et d'une représentation inclusifs, efficaces et responsables</p> <p>Échelle de notation : (0 = pas en place, 1 = action engagée, 2 = action en cours, 3 = action pratiquement achevée, 4 = en place)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2023)</p> <p>Niveau cible : 4 (2028)</p> <p>Source : Assemblée nationale, Conseil national, évaluation indépendante du programme de pays</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	Programme des Volontaires des Nations Unies	
		<p>Indicateur 3.2.2 : Mesure dans laquelle les institutions, systèmes ou parties prenantes du Bhoutan ont les capacités de contribuer au respect des obligations en matière de droits humains ratifiées aux niveaux national et international (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 2.2.1)</p> <p>Échelle de notation : (0 = néant, 1 = capacité faible, 2 = capacité modérée, 3 = capacité élevée, 4 = capacité très élevée)</p> <p>Niveau de référence : 2 (2023)</p> <p>Niveau cible : 4 (2028)</p> <p>Source : Rapport de l'enquête d'évaluation des capacités, Assemblée nationale, Conseil national, magistrature</p> <p>Fréquence : deux fois par cycle de programmation</p>		
		<p>Indicateur 3.2.3 : Nombre et proportion de personnes (femmes, hommes, jeunes, personnes handicapées) soutenues qui ont accès à la justice (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 2.2.3)</p> <p>Niveau de référence : 100 (à ventiler par genre, âge et situation de handicap) (2023)</p> <p>Niveau cible : 300 (hommes : 150, femmes : 150, personnes handicapées : 30) (2028)</p> <p>Source : Centre d'aide juridique</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
		<p>Produit 3.3 : Renforcement de la capacité des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables à utiliser l'espace</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

civique élargi pour influencer les décisions politiques et les normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes à tous les niveaux

Indicateur 3.3.1 : Mesure dans laquelle le Bhoutan a mis en place des procédures visant à promouvoir l'exercice de responsabilités par les femmes et leur participation égale à la prise de décisions (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 6.2.1)

Fonctions électives, notamment dans les parlements

Échelle de notation : (0 = pas en place, 1 = action engagée, 2 = action en cours, 3 = action pratiquement achevée, 4 = en place)

Niveau de référence : 1 (2023)

Niveau cible : 4 (2028)

Source : rapport de fin de projet, Commission électorale du Bhoutan, médias, Parlement, Commission nationale pour les femmes et les enfants, secteur privé

Fréquence : annuelle

Indicateur 3.3.2 : Pourcentage de la population qui donne son avis sur les procédures parlementaires, par âge, genre et situation de handicap

Niveau de référence : 1 % (6 550) (2023)

Niveau cible : 10 % (70 000) (2028)

Source : Plateforme d'engagement citoyen

Fréquence : annuelle

Indicateur 3.3.3 : Nombre de mécanismes/platformes multisectoriels visant à renforcer l'engagement des organisations de la société civile, des organisations communautaires, des jeunes et des réseaux religieux dans les activités d'engagement citoyen et la prise de décisions

Niveau de référence : 5 (2023)

Niveau cible : 9 (cumulé) (2028)

Source : Rapport de projet

Fréquence : annuelle

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Indicateur 3.3.4 : Nombre d'initiatives visant à prévenir la violence fondée sur le genre en s'attaquant aux normes sociales préjudiciables et aux rôles et pratiques discriminatoires fondés sur le sexe (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 6.3.2)

Niveau de référence : 3 (2023)

Niveau cible : 6 (cumulé) (2028)

Source : Commission nationale pour les femmes et les enfants, Pema Secretariat, RENEW

Fréquence : annuelle